

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, —	10 »	13 »
Trois mois, —	5 25	7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.	
9 — 04 — — — Omnibus.	
2 — 08 — — — soir, Omnibus.	
4 — 13 — — — Express.	
7 — 11 — — — Omnibus.	

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).	
7 — 55 — — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — — Express.	
11 — 56 — — — Omnibus-Mixte.	
5 — 47 — — — soir, Omnibus.	
9 — 59 — — — Poste.	

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^e, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Nous lisons dans la *Patrie*, sous le titre, *L'Empereur et les conseils généraux* :

Connaître la pensée de la nation, apprécier ses besoins, ses aspirations, tel doit être le premier, nous ne craignons pas de le dire, le principal souci du souverain. Y donner la satisfaction légitime ne sera que le second. Ce désir est encore plus impérieux pour celui dont le trône repose sur la base inébranlable de la volonté nationale, pour celui qui préside aux destinées d'un peuple doté, quoi qu'on en dise, d'institutions libérales, et notamment de l'inappréciable bienfait du suffrage universel. Plus qu'aucun autre, ce souverain doit vouloir connaître les moindres mouvements de l'opinion, se rendre compte de ses plus légères fluctuations et des causes qui peuvent les avoir provoquées, et pour cela chercher à se mettre en rapport le plus possible avec ceux qui en sont les interprètes les plus naturels et les plus autorisés. Il doit vouloir surtout se rapprocher de cette partie de la nation si laborieuse et si honnête qui peuple nos campagnes, et qui n'est que trop souvent privée de tout moyen de communication directe avec le pouvoir central.

L'Empereur a compris cette nécessité, et par une mesure qui, pour beaucoup d'habitants de la capitale, est peut-être passée inaperçue, ne pouvant aller personnellement dans tous les centres de population, il les a appelés à lui dans la personne des conseillers généraux.

Déjà l'Empereur, par ses rapports directs et personnels avec les membres du Corps-Législatif communiquait avec le pays et se pénétrait de ses besoins et de ses aspirations; mais les vœux des députés, mandataires d'une circonscription électorale étendue, doivent nécessairement revêtir un caractère général. L'Empereur s'est demandé s'il ne pourrait pas utilement étendre le cercle des personnes appelées à lui transmettre librement leurs opinions, et si le canton, qui, lui aussi, possède à sa tête un élu du suffrage universel, élu d'un ordre moins élevé, mais non moins respectable par son origine, ne devrait pas être admis à lui faire parvenir directement les vœux plus précis d'une collectivité moins étendue que ceux du département.

C'est dans cette pensée, croyons-nous, que l'Empereur a décidé d'admettre à ses réceptions officielles tous les conseillers généraux de l'Empire.

Des renseignements qui nous parviennent nous montrent que cette décision a été très-favorablement accueillie dans les provinces. On y a vu un moyen efficace de faire parvenir jusqu'au pied du trône des demandes, et au besoin des réclamations, d'intéresser plus par-

ticulièrement le souverain au bonheur et au bien-être de chaque partie du territoire.

Mandataires de leurs concitoyens, les trois mille conseillers généraux de l'Empire formeront autant d'intermédiaires par lesquels le souverain pourra communiquer personnellement avec le pays six fois par année environ, chiffre plus que suffisant pour que toutes les demandes ayant un caractère sérieux puissent se produire.

Un grand nombre de conseillers généraux ont déjà usé de cette faculté, et avec une réserve à laquelle on devait s'attendre, ils ont su éviter d'entretenir l'Empereur de demandes personnelles pour se renfermer dans celles qui intéressent leurs cantons ou les communes qui en font partie, seules demandes que Sa Majesté puisse écouter, parce que seules elles intéressent le pays.

Cette mesure, qui, il y a quelques années, n'eût produit aucun résultat pratique pour la plus grande partie du territoire, à cause de la difficulté des communications, est appelée à profiter à tous, aujourd'hui que les voies ferrées mettent les cantons les plus éloignés à 36 heures de la capitale.

Nous croyons pouvoir affirmer que cette innovation, empreinte d'un incontestable caractère de libéralisme, répond à un désir des populations, celui de faire connaître à l'Empereur la vérité. *Si l'Empereur savait!* tel est le cri des habitants des villes et des campagnes, chaque fois qu'un malheur frappe un village ou une cité, chaque fois qu'une mesure paraît injuste ou inopportune.

Désormais, donc, l'Empereur saura!

La longueur de la discussion sur l'agriculture témoigne de l'intérêt que prend la Chambre à cette grande question. Presque tous les députés des départements agricoles tiennent à donner leur opinion. De sorte que si la lumière ne jaillit pas d'un débat si complet, c'est qu'elle ne doit jamais jaillir. Quelle enquête apportera plus de renseignements, plus de garanties? Les députés de l'opposition demandent que l'enquête soit confiée au Corps-Législatif. Mais elle est faite, et faite par lui; de quoi s'occupe-t-il donc en ce moment, si ce n'est de cet important travail? Quand il l'aura terminé, quand la discussion sera close, il conclura, ou l'opinion publique conclura pour lui, et les conclusions de la future enquête, sous quelque influence qu'elle s'accomplisse, ne pourront contredire sérieusement les siennes.

Cinq orateurs ont pris successivement la parole: M. le baron de Veauce, pour terminer son discours de la veille, M. de Tillancourt, M. Pagezy, le colonel Réguis, et enfin M. Frémy.

Les quatre premiers orateurs ont repris tour à tour l'examen des causes du mal, et l'étude

des remèdes qu'il appelle. Ils n'ont guère été d'accord que sur sa gravité. Jusqu'à présent ce dernier point est le seul que personne ne conteste et qui demeure acquis. Au reste, la persistance des mêmes aveux chez la plupart des orateurs, et surtout l'observation des mêmes faits par des hommes d'opinions différentes, permettent au moins d'établir, sans témérité, quelques principes. Ainsi, il paraît hors de discussion maintenant que l'abondance des dernières récoltes est une des causes immédiates de la crise; et il semble aussi que l'importation libre des blés étrangers y ait un peu contribué. Les théoriciens de la protection ou du libre échange ne varient guère là-dessus que du plus au moins. Quant au droit compensateur de deux francs réclamé par les signataires de l'amendement Pouyer-Quertier, et entre autres, avec une grande vivacité dans la séance du 8, par M. le colonel Réguis, qui voudrait même le porter au double, si ce droit a ses partisans, il a aussi ses adversaires, et il sera énergiquement combattu.

C'est bien à Paris que se tiendra la conférence chargée d'examiner les questions soulevées par la dernière révolution survenue dans les Principautés Danubiennes. Cette conférence doit se composer, comme on le sait, des représentants des sept puissances signataires du traité de Paris, c'est-à-dire de la France, de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie, de la Prusse, de la Turquie et de l'Italie. On croit que les plénipotentiaires pourront se réunir dès la fin du mois de mars.

La réunion de la Conférence relative aux Principautés Danubiennes a été encore plus prompte qu'on ne le croyait. Le *Moniteur* annonce que la Conférence a tenu, samedi, sa première séance au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. Drouyn de Lhuys. Il paraît que cette séance n'a été qu'une séance de pure forme. La Russie n'y était représentée que par un chargé d'affaires, M. de Budberg n'étant pas encore de retour à Paris.

L'Indépendance belge avait mis en circulation, il y a peu de jours, un bruit d'après lequel il serait question de soumettre également l'affaire des duchés de l'Elbe à l'arbitrage de la Conférence chargée d'examiner la question des Principautés. Une correspondance semi-officielle de Berlin annonce que le gouvernement prussien est décidé à ne pas accepter, de quel côté qu'elle puisse venir, la proposition de soumettre la question des duchés à un arbitrage pareil. Dans les notes identiques du 31 janvier 1864, dit cette correspondance, la Prusse et l'Autriche ont réservé, il est vrai, de soumettre la solution finale de la question à l'adhésion des puissances européennes; mais

on voit sans peine qu'il y a une différence immense entre ce procédé et l'arbitrage mis en perspective par le journal belge.

La Prusse et l'Autriche en sont toujours au même point. Elles ne prennent pas encore de mesures hostiles l'une à l'égard de l'autre; mais elles prennent, du moins, des mesures de précaution. Il paraît à peu près certain que le général Benedeck a été mandé à Vienne, pour donner son avis sur les dispositions militaires qu'il conviendrait de prendre dans le cas où la situation s'aggraverait. D'un autre côté, la Prusse, comme on le voit par le résumé télégraphique d'un article de la *Gazette de l'Allemagne du Nord*, prend ses précautions pour pouvoir, à un moment donné, effectuer rapidement la mobilisation de ses troupes.

On parle depuis quelques jours d'armements considérables en Prusse, en Autriche et en Russie, mais nous croyons que ces nouvelles méritent confirmation. Il nous semble, en effet, difficile d'admettre, quelque tendus que soient les rapports de l'Autriche et de la Prusse, que les deux grandes puissances allemandes, en présence des complications nombreuses signalées en ce moment sur divers points de l'Europe, se décident à se jeter dans les embarras d'une guerre dont il serait impossible de prévoir les graves conséquences. En effet, déjà l'*Observateur*, d'Altona, dit que la Prusse et l'Autriche se sont mises d'accord sur les points essentiels de la question des duchés, et que les Autrichiens ne tarderont pas à évacuer le Holstein. D'un autre côté, on annonce une nouvelle entrevue de Gastein entre le roi de Prusse et l'Empereur d'Autriche.

Nous avons raison de mettre en doute l'authenticité des bruits d'après lesquels les puissances du Nord auraient commencé des armements considérables; d'une part, l'*Invalides russe* dément tous les bruits de concentration de troupes russes; de l'autre, la *Gazette de l'Allemagne du Nord* déclare dénués de fondement les indications relatives à la mobilisation de la Landwehr de Berlin.

Nous savons bien qu'il ne faut pas attacher une valeur exagérée aux démentis semi-officiels. Nous croyons volontiers que, en présence des événements qui viennent de se passer dans les Principautés Danubiennes, en présence de la question toujours pendante des duchés de l'Elbe, la Russie, l'Autriche et la Prusse doivent prendre dans ce moment quelques mesures de précaution. Mais de là aux armements considérables dont on parlait, il y a loin.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* parlant des fausses indications relatives à une mobilisation imminente de la landwehr de Berlin considère la possibilité d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche comme absurde. L'Autri-

che, dit-elle, a été notre alliée, et il y aurait encore bien loin de la cessation de l'alliance à une guerre.

On ne fait plus aujourd'hui de guerre pour des différends survenus entre gouvernements, mais seulement quand de grands intérêts nationaux sont en jeu. Si la question des duchés, même depuis que le Sleswig-Holstein est devenu allemand, inquiète encore les esprits, la cause en est dans l'administration actuelle du pays qui menace à tout moment d'amener une intervention étrangère.

La mort du roi de Danemark et la guerre qui suivit ont interrompu la question de la réforme fédérale au moment où la Prusse venait de développer avec clarté et précision ses vues sur la situation. Les circonstances qui ont accompagné et suivi la guerre ont montré de nouveau combien il était nécessaire de tourner l'attention de l'Allemagne vers la solution de cette question.

Nous avons indiqué dernièrement les diverses considérations qui nous semblaient rendre imminente une crise ministérielle en Prusse. Bien qu'un démenti officiel ait été donné à Berlin aux bruits de modifications ministérielles que nous avons mentionnées, nous avons peine à croire que le cabinet actuel puisse se maintenir dans les conditions présentes.

Des lettres de Bucharest annoncent qu'il se manifeste en Moldavie des velléités séparatistes. A Jassy, il y a un parti qui agit pour faire renommer le prince Stourdza, hospodar de Moldavie. A Bucharest, Jean Ghika a des partisans qui sont disposés à le nommer hospodar de Valachie. Le général Golesto, qui fait partie du gouvernement provisoire, a aussi des chances.

Les lettres de Rome du 7 annoncent que le pape avait accordé une longue audience au député italien César Cantu. On donnait d'ailleurs comme certain que ce personnage n'avait aucune mission politique.

Le cardinal d'Andrea avait résolu de retourner à Rome. Le pape avait donné son consentement à cette détermination, à la condition que le cardinal se présentât au Vatican.

Le départ du baron de Meyendorff est fixé au mois prochain.

Dans sa revue hebdomadaire du 8, le *Moniteur du soir* blâmait formellement la conduite de Karam et se prononçait pour l'application du règlement organique du Liban. Une dépêche de Constantinople, du 8 mars, nous apprend que la révolte maronite est complètement comprimée et que Daoud-Pacha s'occupe de la réorganisation du pays. Joseph Karam est en fuite.

Le mouvement fenianiste prend chaque jour plus de développement en Amérique. La petite ville de Standbrige, dans le Canada, vient d'être inopinément attaquée par une bande organisée sur le territoire des Etats-Unis. Les assaillants ont été repoussés, mais cette tentative n'en a pas moins une sérieuse importance; aussi a-t-elle déterminé, de la part du gouvernement canadien, de nouvelles précautions contre les complots des fenians.

Nous recevons aujourd'hui le texte complet du fameux discours du président Johnson, qui a fait tant de bruit des deux côtés de l'Atlantique. L'abondance des matières ne nous permet pas de publier ce volumineux document.

Le paquebot la *Louisiane*, arrivé le 10 à Saint-Nazaire, apporte des nouvelles du Mexique qui vont jusqu'au 13 février. D'après le *Moniteur*, la route de la Vera-Cruz à Mexico, jusqu'à présent infestée de bandits, serait devenue un peu plus sûre que par le passé, et les populations rurales prendraient enfin le parti de se protéger elles-mêmes. Cette dernière nouvelle, si elle se confirmait, aurait une importance que n'échapperait à personne; car on n'a pas oublié que le maréchal Forey

déclarait récemment dans le Sénat qu'il n'y avait guère à compter sur les Mexicains pour leur propre défense, et qu'ils abandonnaient leurs villages dès qu'ils n'étaient plus protégés par nos troupes.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Dimanche, à midi, le duc de Gramont, ambassadeur de France à Vienne, a remis solennellement au prince impérial d'Autriche le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

— Il n'est bruit au palais que d'un procès extrêmement curieux, en raison surtout de la question entièrement nouvelle qui se trouve soulevée et qui est celle-ci : un journal qui reproduit librement un communiqué adressé à une autre feuille, peut-il être poursuivi par un tiers dont s'occupe le communiqué comme ayant commis une diffamation? Voici dans quelles circonstances l'affaire se présente : le 14 décembre, l'*Avenir national* insérait un communiqué que lui adressait le ministre de l'intérieur, à l'occasion d'un article concernant M. Sandon, avocat, auteur d'une pétition dont M. Tourangin présenta le rapport au Sénat dans la séance du 19 février 1863. Le *Constitutionnel* ayant reproduit ce communiqué, M. Sandon vient de citer M. Louis Boniface, le gérant de ce journal, devant la 6^{me} chambre, sous la prévention de diffamation.

Outre l'insertion du jugement dans vingt journaux, le plaignant réclame, à titre de dommages-intérêts, la somme de deux cent mille francs.

M^r Audral doit plaider pour M. Sandon. Ce procès viendra vendredi prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici le mouvement de la population de la ville de Saumur, pendant l'année 1865 :

Il est né :	garçons, 145	
	filles, 115	
Ensemble,	260	ci 260
Il est décédé :		
Garçons,	89	
Hommes mariés,	77	
Veufs,	32	
	198	— 198
Filles,	80	
Femmes mariées,	50	
Veuves,	49	
	179	— 179
Ensemble,	377	ci 377
Différence,		117

Il y a donc un excédant de 117 décès sur les naissances.

Ne font pas partie de ces chiffres les morts-nés, qui s'élèvent à 17, savoir :

Garçons, 8 — Filles, 7.

Dans la même année, 113 mariages ont été contractés.

Quelques personnes, qui s'occupent des questions agricoles, ayant exprimé le désir d'avoir des renseignements puisés aux sources officielles sur la production, la consommation, le prix moyen du froment en France, et sur le commerce des céréales avec l'étranger, le gouvernement a cru devoir publier différents tableaux donnant ces renseignements par régions géographiques et pour la France entière, pendant les cinq années qui se sont écoulées de 1861 à 1865.

Nous extrayons de ces tableaux ce qui concerne la 4^e région (ouest), qui comprend les départements de la Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Charente-Inférieure, Deux-Sèvres, Charente, Vienne, Haute-Vienne :

Le premier tableau indique la production du froment en France de 1861 à 1865 inclusivement.

Dans ce tableau, la 4^e région figure avec les chiffres suivants :

Nombre d'hectares ensemencés en 1861 : 957,165 ; en 1862, 966,019 ; en 1863, 982,135 ; en 1864, 982,890, et en 1865, 992,281.

Nombre d'hectolitres récoltés correspondant à chacune des années de la même période : 8,022,875 ; 15,267,037 ; 15,817,036 ; 15,029,751 ; et 15,847,945.

Enfin, nombre moyen d'hectolitres récoltés par hectare pour chacune des mêmes années : 8 hectolitres 38 litres, 15 h. 73 l. ; 16 h. 10 l. ; 15 h. 29 l. ; et 15 h. 95 l.

Le 2^e tableau donne la consommation moyenne annuelle, d'après les documents recueillis en 1864.

La 4^e région a consommé annuellement pour la nourriture des habitants 7,754,290 hectolitres ; pour la nourriture des bestiaux, 47,846 hectolitres ; pour les semences, 1,588,029 hectolitres, et pour tous autres usages, 24,000 hectolitres.

La consommation totale de cette région s'est élevée annuellement à 9,414,165 hectolitres.

Celle de la France entière a été de 90 millions 275,490 hectolitres.

Le 5^e tableau présente les prix moyens annuels de l'hectolitre de froment d'après les mercuriales générales.

Dans la 4^e région, le prix moyen de l'hectolitre a été en 1861 25 fr. 34 ; en 1862, 22 fr. 52 ; en 1863, 18 fr. 38 ; en 1864, 16 fr. 19, et en 1865, 14 fr. 99.

D'autres tableaux donnent le relevé des importations et exportations de froment pendant la même période.

Pour le commerce spécial, c'est-à-dire celui qui comprend les marchandises livrées à la consommation en France et les marchandises françaises exportées, les importations de froment, pour toute la France y compris l'Algérie, sont tombées de 10,272,314 quintaux en 1861, à 265,620 quintaux en 1865. Les exportations, au contraire, se sont élevées de 922,585 quintaux en 1861, à 3,582,836 quintaux en 1865.

Par arrêté de M. le ministre des finances, en date du 24 janvier 1866, M. Vignes, directeur des postes des Pyrénées-Orientales, a été nommé directeur des postes du département de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Vergne.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Une dépêche de Vienne adressée à la *Gazette de Venise* annonce que le prince Couza a envoyé de Cronstadt aux puissances une protestation déclarant que son abdication n'a pas été volontaire et qu'elle lui a été arrachée.

Le *Moniteur* prussien publie le traité de la navigation de la Prusse avec l'Angleterre, et il ajoute que les ratifications ont été échangées à Berlin le 24 février. Il n'est fait aucune mention de l'assentiment subsidiaire que les Chambres devront donner au traité, assentiment qui, aux termes de l'article 48 de la Constitution, est absolument nécessaire.

Les relations diplomatiques sont décidément rompues entre la Russie et Rome. Le baron de Meyendorff quitte Rome, et on assure que non-seulement il ne sera pas remplacé, mais qu'aucun agent de la Russie ne résidera désormais à Rome avec un caractère officiel reconnu par le gouvernement du pape.

Une dépêche télégraphique distribuée hier à tous les journaux de Paris annonçait que, d'après un bruit répandu à Londres, l'Autriche aurait demandé les bons offices du cabinet anglais pour un arrangement amical du différend austro-prussien.

Le *Morning-Post* et le *Morning-Star* déclarent aujourd'hui que cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Variétés.

DES TRICHINES ET DE LA TRICHINOSE.

Les trichines et la trichinose étant toujours l'objet de la préoccupation publique et de l'étude du monde savant, nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur donnant sur cette question, l'article suivant plein d'intérêt, que nous empruntons au *Grand Journal* :

Depuis deux mois l'attention publique se préoccupe vivement et à bon droit d'une nouvelle maladie qui ravage en ce moment l'Allemagne et menace par son caractère épidémique de prendre des proportions excessivement graves. Quoique jusqu'ici le fléau n'ait guère dépassé les limites du Rhin et de la Vistule, il n'en est pas moins vrai qu'il peut un jour ou l'autre arriver parmi nous, et que par conséquent il est de la moindre prudence de ne point en négliger l'étude.

Cette maladie, dont la congénère existe en France sous le nom de *ladrerie du porc*, s'appelle la *trichinose*. Elle est occasionnée par la présence de milliers de petits vers blancs imperceptibles au sein des muscles et des intestins du porc. Introduits dans l'économie humaine par l'ingestion des viandes infectées, ces parasites s'y multipliant avec une rapidité extraordinaire et désorganisant les muscles, les intestins et nombre d'autres organes, à l'exception du cœur, ne tardent pas à mener au tombeau l'individu qu'ils ont envahi. On comprendra facilement la gravité d'une pareille affection si l'on songe à la quantité de porcs qui entrent chaque jour dans la consommation alimentaire et aux difficultés que présente le diagnostic de la maladie chez l'animal.

La trichine est un ver microscopique. S'il est très-difficile et la plupart du temps impossible de la reconnaître à l'œil nu, c'est moins sa grosseur que sa transparence qu'il faut accuser. Elle possède souvent de 1 à 2 millimètres de longueur, et lorsque son kyste d'enveloppe est d'ancienne formation, elle acquiert une sorte d'opacité qui la rend beaucoup plus visible. D'après M. Virchow, ce kyste ne serait qu'une fibre animale modifiée. Introduite dans les muscles, la jeune trichine grossit rapidement aux dépens des éléments anatomiques, et provoque bientôt l'inflammation qui doit produire son cocon.

Quand elles sont ainsi logées et hébergées, elles passent trois ou cinq mois enroulées comme des ressorts de montre au sein de leur kyste, jusqu'à ce que, transportées dans l'intestin d'un autre animal, elles se trouvent dans les conditions nécessaires à leur entier développement et à leur reproduction. C'est alors qu'elles engendrent ces milliers d'œufs qui se répandent à leur tour dans le nouveau sujet infecté. On peut donc posséder sur soi des millions de trichines, puisqu'une seule mère est susceptible d'enfanter un millier de rejetons, et que dans le morceau de saucisson ou de boudin avalé par le malade, il a pu se rencontrer facilement plusieurs centaines de trichines femelles.

Par un hasard regrettable, il n'y a guère que l'homme et le lapin qui, en dehors du cochon, aient l'agréable faculté de loger cet intéressant animal. Comme on voit, ses plaisirs gastronomiques ne sont pas extrêmement variés et sont en tout cas assez mal choisis.

Maintenant arrivons à la partie capitale, à la maladie occasionnée à l'homme par l'ingestion de viandes trichinées, à la trichinose. Quels sont ses symptômes, sa marche, ses terminaisons. Grâce à la thèse du docteur H. Rodet, ce côté de la question est désormais parfaitement connu et analysé.

D'après M. Rodet, la trichinose compte trois périodes.

La première, dite d'inflammation intestinale, commence un jour après l'ingestion et finit du septième au dixième jour. Elle est marquée par des coliques, des tiraillements dans le bas ventre, quelquefois de la constipation. Cependant les selles des malades sont généralement multipliées et diarrhéiques, de couleur aqueuse ou sanguinolente.

La langue est sale et chargée. Il y a des nausées, des vomissements alimentaires ou bilieux avec ballonnement du ventre. Le malade est prostré. Le pouls est élevé à 100 et 110 pulsations, la peau est chaude. Les cas de mort sont très-rare dans ces dix premiers jours. Quelquefois la période elle-même manque complètement.

La seconde période, dite d'irritation musculaire, ne fait jamais défaut. Elle a une durée de trois ou quatre semaines et s'annonce par des frissons, de la fatigue et des douleurs dans tout le corps. Les membres supérieurs sont œdématisés. La face, les paupières sont rouges et tuméfiées. Les mouvements de l'œil ne s'accomplissent que difficilement et avec douleur, la mastication et la respiration sont gênées.

Quelquefois les membres sont contracturés. Il y a des sueurs fétides qu'accompagnent encore des éruptions furonculées ou miliaines. Les phénomènes intestinaux conservent leur gravité, et suivant les quelques statistiques que l'on a, ce serait à la fin de cette seconde période qu'il y aurait le plus de malades enlevés.

A la période de terminaison, les symptômes s'amendent ou disparaissent, et la convalescence arrive peu à peu au milieu de faiblesses, d'œdèmes répercussifs et d'anémies lentes et dangereuses. Lorsque la maladie doit se terminer par la mort, les accidents prennent un aspect typhoïde. Il y a coma, prostration, gargouillement abdominal et soubressauts des tendons.

Quel est le nombre des trichines qu'un homme peut supporter sans danger dans ses muscles! On ne le sait, mais il est probable que plusieurs milliers sont nécessaires pour que l'individu atteint soit gravement menacé. Ce qui console, c'est qu'il peut y avoir déjà deux mille mères dans une seule bouchée de viande infectée.

(La fin au prochain numéro.)

La grande publication religieuse, la *Vie de Jésus*, de l'abbé Michon, obtient en ce moment un brillant succès. Les deux premières éditions sont sur le point d'être épuisées, et l'auteur prépare la troisième édition.

Les hommes les plus compétents, dans le clergé, prélats, théologiens, en France et à l'étranger, rendent hommage à la valeur de ce livre.

Voici, de Rome, l'opinion de M^r Nardi, auditeur au conseil de rote, prélat romain très-instruit, qui écrit à l'auteur :

Rome, 15 février 1866.

Monsieur l'abbé,
Le travail que vous venez de produire est d'un grand mérite, et c'est, je crois, la meilleure réponse qu'on puisse faire et qu'on ait faite à M. Renan. Je vous en remercie au nom de tous les bons catholiques; et je voudrais que ce beau travail fût plus connu et plus répandu, même chez nous, à Rome, où le livre de M. Renan a fait un grand mal. Votre livre est savant et critique, sans être lourd et pédantesque. Continuez à donner

au monde catholique des ouvrages pareils, dont nous avons de plus en plus besoin.

Veillez, monsieur l'abbé, accepter mes remerciements, etc., etc.

Votre très-dévoué serviteur, NARDI.

L'ouvrage se compose de deux beaux volumes in-8°, avec cartes et plans, parmi lesquels un plan nouveau sur grandes dimensions des églises du Saint-Sépulcre et du Calvaire. Le second volume contient les *Evangelies parallèles*, traduction nouvelle littérale des *Evangelies* mis en regard, faite sur les anciens manuscrits grecs, et donnant les variantes des manuscrits.

Ce beau livre a sa place marquée dans toutes les bibliothèques. Il est destiné à faciliter l'étude des *Evangelies* à ceux que rebute le grec, et qui trouveront dans une traduction littérale la reproduction aussi rigoureuse que possible de l'original. Les documents nombreux qui accompagnent cette *Vie de Jésus* sont dus à deux expéditions scientifiques en Palestine, en 1851 et en 1863, auxquelles l'auteur a pris part, sous la direction de M. de Saulcy, membre de l'Institut.

C'est l'un des plus importants travaux de ce genre et l'un des plus complets qui aient été publiés dans ce siècle au point de vue catholique. Croyants et libres penseurs le liront également avec un légitime intérêt.

Ce livre est en vente chez M. Javaud, libraire à Saumur.

Prix : 7 fr. 50 c. le volume. (126)

Marché de Saumur du 10 Mars.

Froment (l'h. 77 k.)	16 44	Paille de ratelier	
2 ^e qualité (74 k.)	15 80	(hors barrière)	59 86
Seigle	10 —	Paille de litière, id.	43 48
Orge	11 25	Foin	56 08
Avoine anc. (entrée)	11 50	Luzerne (les 750 k)	51 48
Fèves	14 —	Graine de lin (70 k.)	28 —
Pois blancs	20 —	de trèfle (70 k)	125 —
— rouges	16 —	de luzerne	95 —
Cire jaune (50 kil)	200 —	de colza	— —
Huile de noix ord.	70 —	de chenevis	33 —
— de chenevis	55 —	Amandes concas-	
— de lin	53 —	sées (les 100 k.)	164 —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1865	1 ^{re} qualité	125 à 150
Id.	2 ^e id.	100 à 120
Ordin., env. de Saumur 1865	1 ^{re} id.	50 à 55
Id.	2 ^e id.	44 à 48
Saint-Léger et environs 1865	1 ^{re} id.	40 à 45
Id.	2 ^e id.	37 à 40
Le Puy-N.-D. et environs 1865	1 ^{re} id.	40 à 42
Id.	2 ^e id.	36 à 38
La Vienne, 1865		28 à 32

ROUGES (3).

Souzay et environs 1865		75 à 100
Champigny, 1865	1 ^{re} qualité	160 à »
Id.	2 ^e id.	125 à »
Varrains, 1864		» à »
Varrains, 1865		75 à 90
Bourgueil, 1865	1 ^{re} qualité	110 à 125
Id.	2 ^e id.	90 à 100
Restigny 1865		75 à 90
Chinon, 1865	1 ^{re} id.	70 à 80
Id.	2 ^e id.	60 à 80

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

BOURSE DU 10 MARS.

3 p. 0/0 baisse 02 cent. — Fermé à 69 60.
4 1/2 p. 0/0 baisse 40 cent. — Fermé à 97 80.

BOURSE DU 12 MARS.

3 p. 0/0 hausse 12 cent. — Fermé à 69 72.
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 97 50.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, n° 3, à Saumur, et de M^e VICTOR DUFOUR, notaire à Gennes-sur-Loire.

VENTE DE BIENS.
A VENDRE

Aux enchères publiques, Par le ministère de M^e Victor Dufour, notaire à Gennes, commis par le jugement dont il sera ci-après parlé,

LES BIENS

Ci-après désignés, Appartenant à demoiselle Julie-Léonie-Virginie Godin, domiciliée à Gennes-sur-Loire, actuellement pensionnaire à l'asile d'aliénés à Sainte-Gemmes, interdite par jugement du tribunal civil de première instance de Saumur, du dix-sept août mil huit cent soixante-cinq, enregistré; Sur la poursuite de M. Auguste Thibault, propriétaire, demeurant aux Tuffeaux, agissant au nom et comme tuteur à l'interdiction de ladite demoiselle Godin, Ayant pour avoué-constitué M^e Saturnin Poulet, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n° 3; En présence ou lui dûment appelé de M. Eugène Denouault, boulanger, demeurant à Gennes, subrogé-tuteur de ladite interdite, savoir :

CHAPITRE PREMIER.

Le dimanche huit avril mil huit cent soixante-six, à midi, en une maison sise au village de la Roche, commune de Saint-Georges-le-Thourel, occupée par le sieur Girard.

PREMIER LOT.

Un are trente centiares de vigne, situés à la Gouvenière, compris au plan cadastral de la commune de Saint-Georges-le-Thourel sous le numéro 2,152, section A, joignant au nord Joseph Renou, au levant Nourry et autres, au midi Chauveau, au couchant un sentier; mise à prix, vingt-cinq francs, ci..... 25 f.

2^e LOT.

Même quantité de vigne, située au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 2,156, même section, joignant au levant un sentier, au nord Nourry, au couchant le sieur Delaunay; mise à

Report... 25 »
prix, trente-cinq francs, ci..... 35 »

3^e LOT.

Sept ares de terre, situés aux Pinsonneaux, compris audit plan cadastral sous le numéro 2,858, même section, joignant au levant Louis Girard, au nord le chemin de la Genaudière, au couchant Jean Meunier, et au nord Michel Préau; mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »

4^e LOT.

Deux ares cinquante centiares de terre, situés au devant de la Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 182, section B, joignant au nord et au levant un sentier, au couchant René Richaume, et au midi veuve Foucher; mise à prix, cent cinquante francs, ci..... 150 »

5^e LOT.

Douze ares quatre-vingts centiares de vigne, situés au village de la Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 355, même section, joignant au nord Mathurin Buleau, au levant un chemin, au midi Michel Préau et autres, et au couchant François Martin; mise à prix, cent vingt francs, ci..... 120 »

6^e LOT.

Sept ares cinquante centiares de terre, situés au devant de la Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 420, même section, joignant au nord François Martin, au levant Jean Baudriller, au midi les héritiers Girard, et au couchant les enfants Lemasson; mise à prix, cent quatre-vingts francs, ci..... 180 »

7^e LOT.

Dix ares quatre-vingts centiares de terre, situés au même endroit, compris audit plan cadastral sous le numéro 443, même section, joignant au nord

A reporter... 25 »

Report... 710 »
les enfants Boussicault, au levant le sieur Maurice Fréteillère, au midi Mathurin Buleau, et au couchant le chemin de la Lussière; mise à prix, deux cent quatre-vingts francs, ci..... 280 »

8^e LOT.

Vingt-cinq ares quarante centiares de vigne, situés à la Samsouillère, compris audit plan cadastral sous le numéro 543, même section, joignant au nord et au levant un sentier, au midi les héritiers Nourry et autres, au couchant Jean Cigogne; mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 »

9^e LOT.

Soixante-quatorze ares cinquante centiares de terre, situés à la Bruère, compris audit plan cadastral sous le numéro 555, même section, joignant au nord Leblé, au levant Beugné, au midi les enfants Lemasson, et au couchant le chemin de la Lussière; mise à prix, deux mille deux cents francs, ci..... 2,200 »

10^e LOT.

Dix-huit ares de terre, situés au même endroit, compris audit plan cadastral sous le numéro 568, même section, joignant au nord Pierre Martin et autres, au levant les héritiers Martin, au midi le sieur Mathurin Buleau, et au couchant un chemin; mise à prix, six cents francs, ci..... 600 »

11^e LOT.

Soixante ares de terre, forme de triangle coupé par la route, au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 575, même section, joignant au midi Lelièvre, au couchant et au nord des chemins; mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1,400 »

12^e LOT.

Six ares quarante centiares de terre, situés à la Blotte, compris audit plan

A reporter... 5,690 »

Report... 5,690 »
cadastral sous le numéro 618, même section, joignant au nord Thouron, au levant Jean Blain, au midi François Martin, et au couchant M. Poitevin; mise à prix cent quatre-vingts francs, ci..... 180 »

13^e LOT.

Sept ares cinquante centiares de terre, situés à la Coudraie, compris audit plan cadastral sous le numéro 861, même section, joignant au nord Jean Richaume, au midi Pierre Martin, et au couchant les héritiers Martin; mise à prix, cent soixante francs, ci..... 160 »

14^e LOT.

Deux ares trente centiares de vigne, situés à la Croix-Guérin, compris audit plan cadastral sous le numéro 895, même section, joignant au nord François Rousseau, au levant un chemin, au midi le sieur Augereau; mise à prix, quatre-vingts francs, ci..... 80 »

15^e LOT.

Cinq ares dix centiares de vigne, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 902, même section, joignant au nord François Rousseau, au levant un chemin, au midi les héritiers Nourry, et au couchant le sieur Remblin; mise à prix, cent soixante-dix francs, ci..... 170 »

16^e LOT.

Quinze ares quatre-vingts centiares de lande, situés à la Bruyère-de-la-Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,017, même section, joignant au levant les héritiers Girard, au couchant le sieur Mathurin Chevalier, et au nord un sentier; mise à prix, trente francs, ci..... 30 »

17^e LOT.

Dix-sept ares soixante centiares de terre et lande, situés aux Varennes, com-

A reporter... 6,310 »

Report... 6,310 »
pris audit plan cadastral sous les numéros 1,103, 1,104, 1,105 et 1,106, même section, joignant au nord Cherpy, au midi M^{me} veuve Fouché et autres, au couchant un chemin; mise à prix, soixante francs, ci..... 60 »

18^e LOT.

Dix-neuf ares trente centiares de lande, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,138, même section, joignant au nord veuve Fouché, au levant un chemin, et au midi les héritiers Gindreau; mise à prix, quarante francs, ci..... 40 »

19^e LOT.

Cinquante ares de lande, situés à la Lande-de-la-Touche, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,157, même section, joignant au nord le sieur Thouron et autres, au midi un sentier, au couchant Jacques Delafuie, et au levant Jean Préau; mise à prix, cent francs, ci..... 100 »

20^e LOT.

Huit ares quarante centiares de pâture, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,170, même section, joignant au levant les héritiers Nourry et autres, au couchant les mêmes, et au nord Joseph Renou; mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »

21^e LOT.

Treize ares quatre-vingts centiares de pâture, situés à la Mare-Capitaine, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,213, même section, joignant au nord M^{me} veuve Marion, au levant un sentier, au midi le sieur René Genevaise, et au couchant Mathurin Fréteillère, mise à prix, cent francs, ci..... 100 »

22^e LOT.

Trente-huit ares de lande, situés à la Bruyère-de-

A reporter... 6,660 »

Report... 6,660 »
 la-Roche, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,311, même section, joignant au nord le chemin du Thourel, au levant les héritiers Martin, au midi un sentier, et au couchant les héritiers Nourry; mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »
 23^e LOT.
 Huit ares dix centiares de terre, situés aux Vaudelières, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,429, même section, joignant au nord Pierre Breton, au levant Joseph Treuiller, au midi Bérault, et au couchant un chemin; mise à prix, quatre-vingts francs, ci.. 80 »
 24^e LOT.
 Neuf ares dix centiares de lande, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,446, même section, joignant au levant Bonamie, au midi Jean Blain, au couchant les enfants Lemasson, et au nord un fossé; mise à prix, soixante-dix francs, ci..... 70 »
 25^e LOT.
 Un are quarante centiares de terre, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,468, joignant au levant, au midi et au couchant Jean Blain; mise à prix, quinze francs, ci..... 15 »
 26^e LOT.
 Douze ares quarante centiares de terre et vigne, situés dans les Gaudrais, compris audit plan cadastral sous les numéros 1,373 et 1,382, même section, joignant au nord Joseph Renou, au levant un sentier, au midi Gasnereau, et au couchant le sieur Lemasson; mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »
 27^e LOT.
 Dix ares de terre, situés à la Bajoulière, commune de Saint-Rémy-la-Varenne, joignant au levant un chemin, au midi le sieur Michel Picard et autres, au nord Tremblay; mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »
 CHAPITRE II.
 Le dimanche quinze avril mil huit cent soixante-six, à midi, en l'étude de M^e Victor Dufour, notaire à Gennevilliers.
 28^e LOT.
 Un hectare quarante-sept ares sept centiares de terre labourable, situés à la Prée de Cumeray, commune des Rosiers, en deux parcelles séparées par un chemin, compris au plan cadastral de cette commune sous le numéro 733, section C, joignant au levant Viger-Lemoine et autres, au nord Cirot, et au midi terrain de l'Hospice de Beaufort; mise à prix, cinq mille six cents francs, ci..... 5,600 »
 29^e LOT.
 Un hectare douze ares de bois, appelés les Balises, au Bois-de-la-Touche, compris au plan cadastral de la commune de Trèves-Cunault sous le numéro 258, section B, joignant au nord et au levant M. Tessié de la Motte et autres, au midi Fresnaie, et au couchant René Gui-

A reporter... 12,725 »

Report... 12,725 »
 choux; mise à prix, huit cents francs, ci..... 800 »
 30^e LOT.
 Une rente foncière de quatre-vingt-huit litres quarante centilitres de blé froment, due par François Guyard, de Milly, commune de Gennevilliers; mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »
 CHAPITRE III.
 Le dimanche vingt-neuf avril mil huit cent soixante-six, à midi, dans une maison située à Milly, commune de Gennevilliers, occupée par le sieur Cordier, formant le 31^e lot, ci-après.
 31^e LOT.
 Une maison d'habitation avec ses dépendances, consistant en cour et jardin; le tout situé à Milly, compris au plan cadastral de la commune de Gennevilliers sous les numéros 64, 66, 66 bis et 880, section C, d'une contenance de dix-sept ares cinquante-huit centiares, joignant au levant le sieur Pierre Deschamps, au midi la route, au couchant cour commune et les caves portées à l'article ci-après, et au nord ladite route; mise à prix, quinze cents francs, ci..... 1,500 »
 32^e LOT.
 Plusieurs caves avec leurs dépendances, situées à Milly, comprises au plan cadastral de cette commune sous le numéro 881, même section, joignant au levant le jardin qui précède, au couchant Pierre Deschamps, et au nord la route, d'une contenance d'un are quinze centiares; mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »
 33^e LOT.
 Quatre-vingt-quatre ares, nommés les Forges, compris audit plan cadastral sous le numéro 17, même section, joignant au levant la femme Girault, au nord un fossé, au couchant et au midi un chemin; mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1,400 »
 34^e LOT.
 Vingt-trois ares de terre et mare, plus soixante-quinze centiares, à Milly, compris audit plan cadastral sous les numéros 75 et 76, même section, joignant au levant, au couchant et au nord François Deschamps, et au midi le chemin de l'Eglise; mise à prix, trois cents francs, ci..... 300 »
 35^e LOT.
 Trente-cinq ares cinquante centiares de taillis, au bois de la Coupe-du-Bodin, compris audit plan cadastral sous le numéro 455, même section, joignant au nord et au couchant M. Persac et autres, et au levant M. Dupuis; mise à prix, deux cent cinquante francs, ci..... 250 »
 36^e LOT.
 Cinquante-trois ares de taillis, nommés les Bodin, compris audit plan cadastral sous le numéro 457, même section, joignant au nord Samson, au levant Jean Ladubé, au midi et au couchant M^{me} Robert; plus neuf ares quatre-vingt-quinze centiares de che-

A reporter... 17,375 »

Report... 17,375 »
 min et bois, appelés les Landes, compris audit plan cadastral sous les numéros 493 et 494, même section, joignant au nord M^{me} veuve Robert, au levant Delumeau, au midi Fouquereau, et au couchant la veuve Sauleau; mise à prix, cent quinze francs, ci..... 115 »
 37^e LOT.
 Cinquante-un ares cinquante centiares de taillis, nommés la Chèvre-Noire, compris audit plan cadastral sous le numéro 500, même section, joignant au levant M. de Bellevue, au midi Gagneux, au couchant Pierre Fouquereau, et au nord la route de Milly à Saumur; mise à prix, cinq cent quatre-vingts francs, ci..... 580 »
 38^e LOT.
 Un hectare quatre ares de terre et verger, nommés les Bouroux, compris audit plan cadastral sous le numéro 513, même section, joignant au levant Florent Huet, au midi un sentier, au couchant Pierre Martin, et au nord le chemin de Milly à Saumur; mise à prix, quatorze cents francs, ci..... 1,400 »
 39^e LOT.
 Dix-sept ares de terre, à la Pierre, compris audit plan cadastral sous le numéro 551, même section, joignant au levant Lioton, au midi Louis Martin, au couchant le chemin de Milly aux Landes, et au nord les héritiers Pierre Deschamps; mise à prix, trois cents francs, ci..... 300 »
 40^e LOT.
 Soixante-cinq ares vingt centiares, aux Marchais-Cloux, compris audit plan cadastral sous le numéro 595, même section, joignant au nord un sentier, au levant Samson, au midi et au couchant Guichoux; mise à prix, mille francs, ci..... 1,000 »
 41^e LOT.
 Quatorze ares de terre, au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 598, même section, joignant au nord un sentier, au levant le sieur Fouquereau, au midi le sieur Guichoux, et au couchant Samson; mise à prix, deux cents francs, ci..... 200 »
 42^e LOT.
 Sept ares trente centiares de terre, appelés les Sansis, compris audit plan cadastral sous le numéro 670, même section, joignant au nord Lioton, au levant Pierre Martin, au midi Blain, et au couchant la veuve Lutin; mise à prix, cent francs, ci..... 100 »
 43^e LOT.
 Quarante-sept ares vingt centiares de terre, au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 760, même section, joignant au nord Etienne Chaplet, au levant Louis Guérineau, au midi Amond, et au couchant un chemin; mise à prix, cinq cents francs, ci..... 500 »
 44^e LOT.
 Deux ares quatre-vingt-dix centiares de terre, nommés l'Arpent, compris audit plan cadastral sous le numéro 538, section D,

A reporter... 21,570 »

Report... 21,570 »
 joignant au nord le sieur Picard, au levant Guichoux, au midi et au couchant Pierre Martin; mise à prix, cinquante francs, ci..... 50 »
 45^e LOT.
 Sept ares trente centiares de terre, situés à la Chapelle, compris audit plan cadastral sous le numéro 557, même section, joignant au nord le chemin de Milly à Louerre, au couchant et au midi Pierre Martin, et au nord la veuve Massonneau; mise à prix, cent vingt-cinq francs, ci..... 125 »
 46^e LOT.
 Trente-deux ares cinquante centiares de terre labourable, situés aux Perruches, compris audit plan cadastral sous le numéro 777, même section, joignant au nord un chemin, au levant et au couchant Pierre Martin, et au midi le chemin de Milly à Louerre; mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400 »
 47^e LOT.
 Trente-deux ares cinquante centiares de terre, situés aux Garennes, compris audit plan cadastral sous le numéro 908, même section, joignant au nord Picard, au levant un chemin, au midi Huet, et au couchant Lioton; mise à prix, quatre cents francs, ci..... 400 »
 48^e LOT.
 Huit ares vingt centiares de terre, situés à Pumeline, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,069, même section, joignant au nord Poirier, au levant René Baumont, au midi Guérineau, et au couchant Fouquereau; mise à prix, cent soixante-quinze francs, ci..... 175 »
 49^e LOT.
 Quatre ares quarante centiares de terre, situés au même lieu, compris audit plan cadastral sous le numéro 1,051, même section, joignant au nord Pierre Baranger, au levant la grande route, au midi Samson, et au couchant Cailleau, mise à prix, cent francs, ci..... 100 »
 50^e LOT.
 Deux hectares cinq ares dix centiares de terre, en deux parcelles séparées par la route, appelées la Prée-de-Milly, comprises audit plan cadastral sous le numéro 34, section C, joignant au nord Louis Chazal et autres, au midi Auriau, au couchant Girault et autres, et au levant un fossé; mise à prix, trois mille francs, ci..... 3,000 »
 Total des mises à prix, vingt-cinq mille huit cent vingt francs, ci..... 25,820 »
 PROCÉDURE.
 La vente des immeubles ci-dessus désignés a été ordonnée par juge-

ment du tribunal civil de Saumur, rendu sur requête, le vingt-sept janvier mil huit cent soixante-six, enregistré, qui a homologué une délibération du conseil de famille, de la demoiselle Godin, interdite, tenu le six janvier mil huit cent soixante-six, sous la présidence de M. le juge de paix de Gennevilliers, enregistré.
 Pour tous renseignements, s'adresser :
 1^o A M^e VICTOR DUFOUR, notaire, chargé de la vente, dépositaire du cahier des charges;
 2^o A M^e POULET, avoué pour suivant, demeurant à Saumur, rue Cendrière, n^o 3;
 3^o A M. AUGUSTE THIBAUT, propriétaire à Chenichette-les-Tuffeaux.
 Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant, à Saumur, le dix-sept février mil huit cent soixante-six.
 POULET.
 Enregistré à Saumur, le dix-sept février mil huit cent soixante-six, folio 48, case 4. Reçu un franc quinze centimes pour décime et demi.
 (127) Signé : PARISOT.
 Tribunal de Commerce de Saumur.
 FAILLITE BASSEREAU.
 Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 12 mars courant, le sieur Bassereau, marchand boisselier, demeurant à Saumur, a été déclaré en état de faillite, dont l'ouverture a été fixée au 1^{er} février dernier.
 M. Armand Gratien a été nommé juge-commissaire, et M. Guérin, ancien huissier, demeurant à Saumur, syndic provisoire de la faillite.
 Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.
 Tribunal de Commerce de Saumur.
 FAILLITE PIETTE.
 Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, en date du 5 mars courant, fixe au 1^{er} juin 1865 l'ouverture de la faillite du sieur Piette père, forgeron, demeurant à Parnay, près Saumur.
 Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.
 Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.
VENTE MOBILIÈRE
 APRÈS DÉCÈS.
 Le jeudi 15 mars 1866, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison où est décédée M^{me} veuve Grosbois, marchande de légumes, rue de la Cocasserie, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de sa succession.
 Il sera vendu :
 Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux, édredon, draps, serviettes, essuie-mains, nappes, quantité d'effets, commode, tables, chaises, argenterie, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.
 On paiera comptant, plus 5 0/0.
A LOUER
 Présentement ou pour la Saint-Jean, **MAISON**,
 Située rue Saint-Lazare.
 S'adresser à M. SERGÉ, même rue.

LE MEILLEUR AMIDON
ET LE MEILLEUR MARCHÉ
 est celui de MM. ROY et BERGER (de Poitiers).

Saumur, P. GODET, imprimeur.